

PARCOURS DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Bilan de compétences - 24 h



REF : BDC001

Intitulé.....	p 3
Public.....	p 3
Dispositions pratiques.....	p 3
Modalités et délai d'accès.....	p 3
Présentation générale.....	p 4
Engagements déontologiques.....	p 4
Objectifs.....	p 6
Compétences visées.....	p 7
Contenu du bilan de compétences.....	p 7
Modalités pédagogiques.....	p 7
Moyens d'encadrement.....	p 8
Durée.....	p 8
Lieu.....	p 8
Cout par participant.....	p 8
Accessibilité et PSH.....	p 8
Restauration.....	p 9
Hébergement.....	p 9
Responsable du bilan.....	p 9
Consultant.....	p 9
Modalités d'évaluation des stagiaires.....	p 9
Modalités de suivi et d'évaluation de l'action.....	p 9

BILAN DE COMPETENCES

Bilan de compétences - 24 h - Réf. BDC001

Consultante : Anne Grandclaude

Coût : 2 900 € TTC

PUBLIC

- Salariés ou agents souhaitant s'engager dans une démarche volontaire et personnalisée, prêt à être acteur ou actrice principale de son bilan
- Demandeur d'emploi souhaitant s'engager dans une démarche volontaire et personnalisée, prêt à être acteur ou actrice principale de son bilan

DISPOSITIONS PRATIQUES

Effectif maximum : 1 participant

Salariés du secteur privé et/ou public

- Sur le temps de travail : l'accord de votre employeur est nécessaire ;
- En dehors du temps de travail : vous n'êtes pas tenu d'en informer votre employeur ;
- Partiellement sur le temps de travail : une négociation avec votre employeur est nécessaire pour vous libérer de vos heures de travail.

Le bilan de compétence s'effectue selon des principes généraux de l'éthique professionnelle allant dans le sens du respect de la personne humaine, indépendance de jugement et d'action, honnêteté, neutralité, respect de la confidentialité professionnelle :

Consentement : Tout bilan effectué à la demande de l'employeur requiert le consentement du salarié.

Confidentialité : TCCT et ses consultants sont astreints au secret professionnel pour tout le contenu des entretiens réalisés avec le bénéficiaire. Le document de synthèse est remis exclusivement au bénéficiaire du bilan de compétences.

Neutralité : Les bilans de compétences AZP s'appuient sur des éléments mesurables et des outils validés par la communauté scientifique et adopte une posture de neutralité.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

1. Prise de contact / RDV d'information gratuit
2. Une analyse de la demande avec validation de la faisabilité du projet sera réalisée
3. Validation du financement
4. Démarrage

PRESENTATION GENERALE : PROBLEMATIQUE, INTERET

Les points forts :

Votre parcours est individualisé, adapté à votre/vos objectifs professionnels, en adéquation avec la réalité de votre vie, de vos compétences et de la réalité du territoire, afin d'optimiser vos chances de réussite professionnelle de manière durable, à travers la concrétisation de votre projet professionnel dans la matière.

L'utilisation de tests psychométriques de dernière génération vous permet d'apprendre à mieux vous connaître dans votre essence, de comprendre plus en profondeur votre mode de fonctionnement, mais également d'identifier vos talents, vos potentiels, vos aptitudes et de valoriser vos compétences à travers un projet professionnel cohérent.

Notre expertise au profit de l'atteinte d'objectifs réalisables et atteignables, notre expérience professionnelle nous permet d'avoir une très bonne connaissance du territoire, de ses acteurs et de leurs besoins.

Notre réseau professionnel pluridisciplinaire à votre service pour faciliter vos enquêtes terrains, un passage obligatoire pour conforter votre choix d'orientation professionnelle.

Notre vision à 360°, du micro à macro, de l'individu à l'organisation vous permettra de vous situer avec clarté dans l'écosystème dans lequel vous souhaitez vous diriger et d'adapter votre projet le cas échéant.

ENGAGEMENTS DEONTOLOGIQUES : ART. L. 6313-4 DU CODE DU TRAVAIL

La présente charte formalise les engagements du prestataire afin de garantir une démarche **volontaire, confidentielle, neutre et conforme au cadre légal** du bilan de compétences.

1) Respect du cadre légal et de la finalité du bilan

Le prestataire s'engage à réaliser le bilan **exclusivement** pour permettre au bénéficiaire d'analyser ses compétences (professionnelles et personnelles), aptitudes et motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation, dans la limite de **24 heures**.

Le prestataire s'engage à respecter les **trois phases réglementaires** (phase préliminaire, phase d'investigation, phase de conclusions) et leurs objectifs, en veillant à l'adaptation du format aux besoins du bénéficiaire.

2) Volontariat, consentement libre et éclairé

Le bilan ne peut être réalisé qu'avec le **consentement** du bénéficiaire ; en entreprise, le refus de consentir ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.

Lorsque le bilan est réalisé à l'initiative de l'employeur (plan de développement des compétences) ou dans le cadre d'un congé de reclassement, le prestataire s'engage à formaliser une **convention écrite** et à respecter le délai de **10 jours** laissé au salarié pour accepter (à défaut, refus).

3) Confidentialité, secret professionnel et maîtrise des informations

Le prestataire s'engage à garantir la **confidentialité** des échanges, des résultats détaillés et du document de synthèse : ces éléments ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec l'**accord** du bénéficiaire (sauf cas expressément prévu par la loi).

Les personnes en charge de réaliser et détenir le bilan sont tenues au **secret professionnel** (référence au secret pénal).

Les informations demandées au bénéficiaire doivent avoir un **lien direct et nécessaire** avec l'objet du bilan.

4) Indépendance, neutralité et absence de conflit d'intérêts

Le prestataire s'engage à une posture **neutre et non jugeante**, centrée sur l'autonomie de décision du bénéficiaire (aucune orientation imposée).

Le prestataire rappelle que l'employeur ne peut pas réaliser lui-même le bilan de compétences pour ses salariés et s'assure de l'indépendance de l'accompagnement.

Si l'organisme exerce d'autres activités, il s'engage à disposer d'une organisation **identifiée** dédiée aux bilans de compétences, afin d'éviter toute confusion de finalité.

5) Qualité professionnelle, méthodes et transparence

Le prestataire s'engage à :

- informer le bénéficiaire, en amont, des objectifs, méthodes, outils (y compris tests), modalités d'accompagnement (présentiel/distanciel), rythme, et charge de travail personnel attendue ;
- mobiliser des intervenants compétents et à assurer un environnement garantissant la discrétion et la confidentialité des échanges.

6) Restitution loyale des résultats

Le prestataire s'engage à remettre au bénéficiaire :

- les **résultats détaillés** ;
- un **document de synthèse** commenté avec lui, comportant a minima l'analyse des compétences, la définition du projet et les étapes/modalités de mise en œuvre (dont la possibilité d'un entretien de suivi).

7) Conservation, destruction et traçabilité des documents

Le prestataire s'engage à détruire les documents élaborés pour la réalisation du bilan **dès le terme de l'action**, sauf exceptions prévues (conservation possible pendant **3 ans** du document de synthèse dans les cas prévus, et des documents faisant l'objet d'un accord écrit du bénéficiaire fondé sur la nécessité d'un suivi).

8) Protection des données personnelles (RGPD)

Le prestataire s'engage à traiter les données personnelles de manière loyale et sécurisée, à limiter leur conservation à ce qui est nécessaire, et à permettre l'exercice effectif des droits (accès, rectification, opposition, effacement, etc.).

9) Périmètre de la prestation et loyauté de l'offre (spécifique CPF)

Le prestataire s'engage à ne pas présenter le bilan de compétences comme une prestation qui n'en relève pas (ex. coaching, outplacement, aide à la rédaction de CV/lettre, assessment, développement personnel, etc.), et à respecter le périmètre attendu sur la plateforme Mon Compte Formation.

Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à :

- Confirmer son **consentement** et participer activement à la démarche ;
- Répondre de **bonne foi** aux informations en lien direct avec l'objet du bilan ;
- Respecter les rendez-vous et réaliser, le cas échéant, le travail personnel convenu.

OBJECTIFS

Le bilan de compétences a pour but de dessiner votre profil sur le plan professionnel, en mettant en place des actions visant à analyser vos compétences professionnelles et personnelles ainsi que vos aptitudes et vos motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation (articles L.6313-4 et R.6313-4).

Une bonne connaissance de soi, de son mode de fonctionnement, de ses compétences, de ses leviers motivationnels, mais également de ses limites, permettent de prévenir les risques psychosociaux en milieu professionnel, préserver ainsi votre santé dans le temps, mais également vous permet de sécuriser votre avenir professionnel en choisissant un projet professionnel en phase avec votre être et vos capacités, ce qui vous assurera une sécurisation professionnelle à long terme.

- Identifier et valoriser vos compétences et qualités professionnelles et personnelles
- Repérer vos compétences acquises, transférables et celles non mobilisées encore dans votre parcours professionnel
- Affirmer vos motivations et vos centres d'intérêt
- Mieux vous connaître personnellement et professionnellement pour faire face aux challenges professionnels qui représentent
- Mettre en exergue les points forts de votre personnalité en contexte professionnel : qualités, atouts, valeurs
- Identifier vos éléments de satisfaction et d'insatisfaction quant à votre profession actuelle
- Connaître l'environnement socio-économique de votre territoire/du territoire visé

- Valider la faisabilité et le réalisme de votre projet
- Co-construire votre livret personnalisé et votre plan d'action

COMPETENCES VISEES

- Analyser votre équilibre de vie global
- Reconnaître vos valeurs, besoins, émotions, motivations, compétences
- Développer votre connaissance de vous-même et de votre personnalité
- Associer vos intérêts professionnels avec la réalité des compétences liées au marché de l'emploi

CONTENU DU BILAN DE COMPETENCES

1- Une première prise de contact en distanciel ou en présentiel, dans une démarche volontaire de votre part.

2-Trois phases réglementaires :

Phase réglementaire	Séquence pédagogique	Durée totale	Livrables
1- La phase préliminaire qui permet : • d'analyser votre demande et vos besoins ; • de déterminer le format le plus adapté à votre situation et à vos besoins ; • de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.			
1. Phase préliminaire	S1 : Analyse et engagement	3h00	• Convention signée • Fiche d'analyse du besoin • Planning prévisionnel • Autobiographie du bénéficiaire
2- La phase d'investigation qui permet : • de construire votre projet professionnel et d'en vérifier la pertinence ; Ou bien • d'élaborer une ou des alternatives pour votre projet futur.			
2. Phase d'investigation	S2 : Exploration personnelle	6h00	• Résultats de tests (personnalité, valeurs) • Analyse du parcours (« ligne de vie ») • Portefeuille de compétences initial
	S3 : Exploration marché	5h30	• Fiches enquêtes métiers • Synthèse documentaire marché • Tableaux comparatifs des pistes
	S4 : Architecture du projet	5h30	• Matrice SWOT du projet • Ingénierie de formation (devis, programmes) • Plan d'action provisoire

3- La phase de conclusions :

Il peut y avoir plusieurs conclusions envisagées. À partir d'entretiens personnalisés, elle vous permet :

- de vous approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- de recenser les conditions et moyens qui favorisent la réalisation de votre projet professionnel ;
- de prévoir les principales modalités et étapes de votre projet professionnel. Vous pouvez notamment bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire du bilan de compétences

3. Phase de conclusion	S5 : Synthèse et plan d'action	4h00	• Document de synthèse finalisé • Plan d'action opérationnel daté • Attestation de fin de formation
Suivi post-bilan	S6 : Point à 6 mois	—	• Grille d'entretien de suivi • Questionnaire de satisfaction « à froid »
TOTAL GÉNÉRAL	PARCOURS COMPLET	24h00	

MODALITES PEDAGOGIQUES

Un livret d'accompagnement sera remis au bénéficiaire, ce livret sera composé :

- De ressources gratuites, notamment les sites incontournables en matière d'informations de droit commun sur les métiers, formations, aides possibles, sur l'accès à des données statistiques.
- De documents capitalisant l'expérience personnelle et/ou professionnelle
- De documents d'identification des motivations
- De diverses exercices pratiques
- Des tests psychométriques

Méthodes :

- Active
- Explicitation
- Interrogative...

Modalités :

Présentiel, à distance;

Point en début d'entretien, état d'avancement du travail personnel demandé, et de la réflexion du bénéficiaire au jour de l'entretien;

Synthèse de l'entretien du jour;

Point en fin d'entretien, recueil des impressions, régulation sur les autres journées en fonction de l'évolution pédagogique.

Évaluation à chaud en fin de formation, débriefing sur l'écart éventuel, formalisation d'une régulation sur les points soulevés.

MOYENS D'ENCADREMENT DU BILAN DE COMPETENCES

L'organisme de formation s'engage à adapter chaque formation aux besoins réels du stagiaire. L'animation est basée sur une pédagogie active, avec des exercices pratiques et personnalisés qui permettent l'ancrage en temps réel.

Cette animation s'appuie sur une alternance d'exposés théoriques et pratiques.

Restitution des tests psychométriques délivrés à chaque participant. Travaux pratiques.

DUREE

Durée totale : 24 heures.

LIEU(X)

Présentiel (lieu à définir) ou distanciel (visioconférence).

COUT PAR PARTICIPANT

Prix : 2 900 € TTC.

Taux horaire : 120,83 € TTC / heure (24 h).

ACCESSIBILITE et PSH

Un entretien préalable sera mis en place pour aménager au mieux le bilan de compétences.

Nos intervenants savent adapter leurs méthodologies pédagogiques en fonction des différentes situations d'handicap.

RESTAURATION

Néant

HEBERGEMENT

Néant

RESPONSABLE DU BILAN, CONTACT

Thierry CESAREO - Contact : t.cesareo@azimutpartners.fr / 06 25 76 91 36.

CONSULTANT

Consultante référente : Anne Grandclaude.

La formation doit être placée sous le contrôle d'un formateur qui intervient effectivement dans le processus d'acquisition des compétences. Il doit avoir des qualités en adéquation avec le domaine concerné et agir pour le compte d'un organisme de formation déclaré.

Formatrice certifiée CP FFP Consultante en Bilan de Compétences

Certifiée Architecte de Talents

Diplômée d'un MASTER 2 Management des Entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire

Diplômée d'un BAC +2 Conseillère en Insertion Professionnelle

Diplômée d'un D.U Suivi et Probation des Personnes Placées Sous-Main de Justice

Méthode AFEST

MODALITES D'EVALUATION DES STAGIAIRES

- Questions orales (dialectique),
- Questionnaire écrit
- Mises en situation (enquêtes métiers, enquêtes réseaux sociaux professionnels...).

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

- Recueil de vos attentes et besoins afin de co-construire le programme de votre bilan.
- Co-construction du calendrier de vos séances en fonction de nos disponibilités et des vôtres.
- Envoi de convocation
- Feuille de présence signée par vos soins et votre accompagnant à la fin de chaque séance.
- Questionnaires d'évaluation d'atteinte des objectifs
- Remise d'une synthèse personnalisée et confidentielle permettant l'évaluation de l'atteinte des objectifs.
- Attestation de remise de synthèse.
- Fixation écrite de la date de notre rendez-vous post bilan à 6 mois.
- Questionnaire de satisfaction à chaud à la fin de votre bilan.
- Questionnaire de satisfaction à froid à 6 mois.